



FICHE D'INSCRIPTION

Sortie TENERIFE

17/03/2013 au 24/03/13



Coordonnées du participant

Nom :

Prénom :

Adresse :

CP :

Ville:

Tel : / / / /

Mobile : / / / /

Mail :

Né(e) le :

à :

Carte Nationale d'identité n°.....

ou Passeport n°.....

Ceux que vous aurez le jour du voyage

Concernant la sortie : Encadrant / Plongeur / Enfant plongeur/Accompagnant (1)

Niveau de plongée :Nombre de Plongées : Date de la dernière :

N° de Licence :

Nom de votre moniteur :

Possibilité de location de matériel sur place : 5 euros par plongée pour tout l'équipement (combi, stab, détendeurs, palme, masque, chaussons)...Pensez aux bagages !

Sinon

Emprunt : Stab au VVP

Oui/Non (1)

détendeur au VVP

Oui/Non (1)

Taille de Stab : XS/S/M/L/XL (1)

Rappel : Pour toute sortie, vous devez avoir avec vous votre certificat médical de non contre-indication à la pratique de la plongée datant de moins d'un an, votre licence, votre carte CMAS et votre carnet de plongées.

Conditions d'inscription :

Pour la validation de l'inscription, vous devez impérativement faire parvenir à Daniel DEBRE (responsable de la sortie) le présent bulletin complété et signé accompagné du règlement total de la sortie.

Assurance :

Nous vous recommandons de souscrire à une assurance qui couvre le remboursement du voyage en cas d'annulation. Le cabinet Lafont (AXA), propose une formule assurance/annulation « LOISIR TOP FFESSM », couvrant les frais d'annulation/interruption des séjours plongée suivant les conditions générales de ce contrat. Vous pouvez également vous renseigner auprès de votre propre assureur.

Si vous êtes assuré auprès du cabinet Lafont en formule Loisir, vous avez la possibilité, en complément de la formule de base, de souscrire à l'assurance 'voyage monde entier'. Vous avez ainsi l'opportunité de passer d'une formule loisir à la formule Top loisir correspondante.

Nous attirons votre attention sur le fait que, lors d'une sortie « club », le VVP avance les fonds nécessaires à la réservation du club accueillant, de l'hébergement ou encore de la restauration pour un nombre précis de participants. Tout désistement peut entraîner des frais facturés au club VVP.

Si vous ne souscrivez pas à une assurance voyage ou si, ayant souscrit à une assurance, les conditions ne sont pas satisfaites pour obtenir un remboursement, le VVP ne pourra en aucun cas vous garantir un remboursement des sommes versées et en tout état de cause, ne vous remboursera qu'à hauteur des sommes qui n'ont pas été engagées ou qui ont été remboursées pour votre voyage. Le remboursement se fera par la trésorière du VVP après validation par le conseil d'administration et clôture de la sortie.

Règlement :

Nombre de Chèques :

(à l'ordre du VVP)

Au verso de chaque chèque doivent être indiqués votre nom, l'intitulé de la sortie ainsi que la date souhaitée d'encaissement (cette date ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours et ne peut aller au-delà de 60 jours après la sortie). Sans indication de date au dos du chèque celui-ci sera encaissé immédiatement.

Tarif plongeur (10 plongées) : 560 euros

Tarif Nitrox (10 plongées) : 630 euros

Tarif accompagnant : 370 euros

Sans l'avion

Date et signature

(précédées de la mention Lu et Approuvé)